

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**DEPARTEMENT
DE LA
HAUTE-GARONNE**

Nombre de conseillers

- en exercice : 33
- présents : 27
- absents : 6
- procurations : 5
- ayant pris part au vote : 32
- vote pour : 28
- abstention : 4

**ARRONDISSEMENT
DE
TOULOUSE**

L'an deux mille vingt et un et le 29 septembre à 19 heures, les membres du conseil municipal de la commune de l'Union se sont réunis dans la Salle des Fêtes sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 23 septembre 2021, conformément aux articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**MAIRIE
DE
L'UNION
3 1 2 4 0**

Etaient présents : M. PERE, M. NAVARRO, M. ROUX, MME GODEAS, M. FEULLERAT, MME GREGOIRE, M. BAUMLIN, MME GUEDES, M. ROFE, MME. SIMON LABRIC, M. ORTIC, MME. QUONIAM-DOUREL, MME. PERROUX, M. MOLET, M. GARDE, MME CELERIER, M. BAMIÈRE, MME TOULZE, M. COMBE, M. CADIEU, MME FERRE, M. MERLEY, M. MITTAUX, MME GENNARO-SAINT, MME MAURIN, MME GRUEL, M. ESPIAU.

☎ 05.62.89.22.89

Etaient absents excusés ayant donné procuration : MME BEC (POUVOIR A M. LE MAIRE), MME SERRET-PEREZ (POUVOIR A M. NAVARRO), M. DOMENEGUETTY (POUVOIR A M. ORTIC), MME JARRIGE (POUVOIR A MME GODEAS), MME. CABERO (POUVOIR A KAREN GREGOIRE).

Etaient absents excusés : M. PUGET

M. PHILIPPE GARDE est élu secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION n°2021/97

Objet : Modification du tableau des effectifs au titre des fonctionnaires.

Vu l'avis du Comité Technique en date du 27 septembre 2021,

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Effectivement, il appartient à l'assemblée délibérante de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Monsieur Le Maire propose au conseil municipal :

- **La création d'un poste d'assistante administrative**

Ce poste est ouvert sur le grade d'adjoint administratif

Durée hebdomadaire : 35 heures

Service : Direction de la Petite Enfance et de la Parentalité

A compter du 1^{er} janvier 2022

- **La création d'un poste d'agent d'accueil de l'hôtel de ville**

Ce poste est ouvert sur le grade d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe

Durée hebdomadaire : 35 heures

Service : Direction de l'Administration Générale et de l'Urbanisme

A compter du 1^{er} décembre 2021.

- **La création d'un poste de responsable du Centre Communal d'Action Sociale**

Ce poste est ouvert sur le grade d'adjoint administratif

Durée hebdomadaire : 35 heures

Service : Direction de la Solidarité et de l'Emploi

A compter du 1^{er} décembre 2021

- **La création d'un poste de responsable de la crèche collective**

Ce poste est ouvert sur le grade d'Educateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle

Durée hebdomadaire : 35 heures

Service : Direction de la Petite Enfance et de la Parentalité

A compter du 1^{er} janvier 2022.

- **La suppression d'un poste de responsable de la crèche collective**

Durée hebdomadaire : 31.30 heures

Service : Direction de la Petite Enfance et de la Parentalité

Grade : Educateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle

A compter du 1^{er} janvier 2022

- **La création d'un poste d'animateur**

Ce poste est ouvert sur le grade d'adjoint d'animation principal 1^{ère} classe.

Durée hebdomadaire : 35 heures

Service : Direction de l'Enfance et de la Vie Scolaire

A compter du 1^{er} janvier 2022

- **La suppression d'un poste d'auxiliaire de puériculture**

Durée hebdomadaire : 28 heures

Service : Direction de l'Enfance et de la Vie Scolaire

A compter du 1^{er} janvier 2022

Une enveloppe de crédits est prévue à cette fin.

Décision

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide :

A l'Unanimité moins 4 abstentions,

- **La création d'un poste de responsable du Centre Communal d'Action Sociale**

Ce poste est ouvert sur le grade d'adjoint administratif

Durée hebdomadaire : 35 heures

Service : Direction de la Solidarité et de l'Emploi

A compter du 1^{er} décembre 2021

- **La création d'un poste de responsable de la crèche collective**

Ce poste est ouvert sur le grade d'Educateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle

Durée hebdomadaire : 35 heures

Service : Direction de la Petite Enfance et de la Parentalité

A compter du 1^{er} janvier 2022.

Envoyé en préfecture le 05/10/2021

Reçu en préfecture le 05/10/2021

Affiché le 05 OCT. 2021

ID : 031-213105612-20211005-D_2021_97-DE

- **La suppression d'un poste de responsable de la crèche collective**

Durée hebdomadaire : 31.30 heures

Service : Direction de la Petite Enfance et de la Parentalité

Grade : Educateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle

A compter du 1^{er} janvier 2022

- **La création d'un poste d'animateur**

Ce poste est ouvert sur le grade d'adjoint d'animation principal 1^{ère} classe.

Durée hebdomadaire : 35 heures

Service : Direction de l'Enfance et de la Vie Scolaire

A compter du 1^{er} janvier 2022

- **La suppression d'un poste d'auxiliaire de puériculture**

Durée hebdomadaire : 28 heures

Service : Direction de l'Enfance et de la Vie Scolaire

A compter du 1^{er} janvier 2022

Pour copie conforme,

**Le Maire,
Marc PÉRE**

Pour le Maire
et par délégation
L'Adjoint au Maire



- Transmis le 05 OCT. 2021
- Affiché le 05 OCT. 2021